

N° 764

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2013-2014

Enregistré à la Présidence du Sénat le 22 juillet 2014

RAPPORT

FAIT

au nom de la commission des finances (1) sur le projet de loi, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN NOUVELLE LECTURE, de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2013,

Par M. François MARC,

Sénateur,

Rapporteur général

(1) Cette commission est composée de : M. Philippe Marini, *président* ; M. François Marc, *rapporteur général* ; Mme Michèle André, *première vice-présidente* ; Mme Marie-France Beauvils, MM. Jean-Pierre Caffet, Yvon Collin, Jean-Claude Frécon, Mmes Fabienne Keller, Frédérique Espagnac, MM. Albéric de Montgolfier, Aymeri de Montesquiou, Roland du Luart, *vice-présidents* ; MM. Philippe Dallier, Jean Germain, Claude Haut, François Trucy, *secrétaires* ; MM. Philippe Adnot, Claude Belot, Michel Berson, Éric Bocquet, Yannick Botrel, Joël Bourdin, Christian Bourquin, Mme Nicole Bricq, MM. Jacques Chiron, Serge Dassault, Vincent Delahaye, Francis Delattre, Mme Marie-Hélène Des Esgaulx, MM. Éric Doligé, Philippe Dominati, Jean-Paul Emorine, André Ferrand, François Fortassin, Thierry Foucaud, Yann Gaillard, Charles Guené, Edmond Hervé, Pierre Jarlier, Roger Karoutchi, Yves Krattinger, Dominique de Legge, Hervé Marseille, Gérard Miquel, Georges Patient, François Patriat, Jean-Vincent Placé, Jean-Marc Todeschini, Richard Yung.

Voir le(s) numéro(s) :

Assemblée nationale (14^{ème} législ.) : Première lecture : 1984, 2069 et T.A. 376
Commission mixte paritaire : 2153
Nouvelle lecture : 2146, 2158 et T.A. 383

Sénat : Première lecture : 715, 716 et T.A. 155 (2013-2014)
Commission mixte paritaire : 748 et 749 (2013-2014)
Nouvelle lecture : 759 (2013-2014)

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
EXPOSÉ GÉNÉRAL	5
EXAMEN EN COMMISSION.....	7

EXPOSÉ GÉNÉRAL

Mesdames, Messieurs,

Le projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2013 a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, sans modification, le 9 juillet 2014.

Le 15 juillet, le Sénat a rejeté ce projet de loi sans qu'aucun amendement n'ait été adopté.

Convoquée le 17 juillet, la commission mixte paritaire s'est réunie et a constaté qu'elle ne pouvait parvenir à un accord sur l'ensemble des dispositions restant en discussion ; elle a donc conclu à l'échec de ses travaux.

En nouvelle lecture, le 21 juillet, l'Assemblée nationale a maintenu son texte de première lecture pour l'ensemble des articles, soit :

- article liminaire : Solde structurel et solde effectif de l'ensemble des administrations publiques de l'année 2013 ;

- article 1^{er} : Résultats du budget de l'année 2013 ;

- article 2 : Tableau de financement de l'année 2013 ;

- article 3 : Résultat de l'exercice 2013 - affectation au bilan et approbation du bilan et de l'annexe ;

- article 4 : Budget général - Dispositions relatives aux autorisations d'engagement et aux crédits de paiement ;

- article 5 : Budgets annexes - Dispositions relatives aux autorisations d'engagement et aux crédits de paiement ;

- article 6 : Comptes spéciaux - Dispositions relatives aux autorisations d'engagement, aux crédits de paiement et aux découverts autorisés - Affectation des soldes ;

- article 7 : Règlement du compte spécial « Engagements en faveur de la forêt dans le cadre de la lutte contre le changement climatique » clos au 1^{er} janvier 2013 ;

- article 8 : Règlement du compte spécial « Gestion des actifs carbone de l'État » clos au 1^{er} janvier 2013.

EXAMEN EN COMMISSION

Au cours d'une réunion tenue le mardi 22 juillet 2014, sous la présidence de M. Philippe Marini, président, la commission a procédé, sur le rapport de M. François Marc, rapporteur général, à l'examen en nouvelle lecture du projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2013 (n° 759 (2013-2014)).

La commission a décidé de proposer au Sénat d'adopter sans modification, en nouvelle lecture, le projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2013.

Le compte rendu de cette réunion est disponible en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.senat.fr/commission/fin/travaux.html>